



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

**Procès-verbal de la réunion
du 20 octobre 2005**

adopté le

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°195**

Sommaire

I.	Approbation de l'ordre du jour	6
II.	Approbation du Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2005	6
III.	Election des deux Vice-Présidents	6
IV.	Election du Président et du Vice-Président de la Commission des aides financières	7
V.	Election du Président de la Commission des programmes	8
VI.	Délégation de pouvoir au Directeur de l'Agence	8
VII.	Décision modificative n°3 au budget de l'année 2005	17
VIII.	Présentation et adoption du budget primitif de l'Agence pour 2006	18
IX.	Modalités d'intervention de l'Agence	22
	1 - Adaptation des modalités d'aides aux emplois-relais	22
	2 - Conditions de clôture des aides	23
X.	Aides financières :	9
	1 - Décision modificative n°3 des autorisations de programme de l'exercice 2005	16
	2 - Ouverture du contingent des autorisations de programme de l'exercice 2006	16
	3 - Compte-rendu des décisions d'aides accordées par le Directeur	24
	4 - Information sur la situation financière de l'Agence	9
	5 - Information sur les prévisions et programmations des aides	12
	6 - Dossiers particuliers	24
XI	Divers	
	1 - bilan des classes d'eau et des conférences débats	26
	2 - Compte-rendu des contrôles des déclarations de contrevalet et de prélèvement des collectivités territoriales	26
	3 - Compte-rendu des contrôles des déclarations des activités polluantes et des prélèvements industriels	26
	4 - Compte-rendu des mesures de pollution effectuées pour le calcul des redevances industrielles	26

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 20 octobre 2005

M. SICHERMAN ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs, élus lors du dernier Comité de bassin du 16 septembre 2005 ou désignés par leur ministère respectif.

Il rappelle que cette instance essaie, avec succès jusqu'à présent, de travailler dans des conditions d'échanges « sincères », c'est-à-dire en toute franchise et sans que les relations inter-individuelles ne s'en trouvent affectées. A cet effet, une séance d'information a été organisée à l'intention des nouveaux membres, bien que tous n'aient pas pu y participer (certains n'étant d'ailleurs pas encore nommés).

Partant du principe que les administrateurs doivent être le mieux informés possible, M. SICHERMAN encourage ces nouveaux membres à demander une séance complémentaire sur le fonctionnement de l'Agence et la Direction s'y déclare tout à fait ouverte. Le fonctionnement n'est pas toujours très simple en effet, comme cela peut se constater à la lecture des dossiers.

Suite à une suggestion de M. BOULNOIS, M. SICHERMAN propose un rapide tour de table, au cours duquel chaque administrateur se présentera et indiquera les fonctions au titre desquelles il est membre du conseil.

M. SICHERMAN rappelle que la présence du Directeur de l'Agence, M. BOULNOIS et des deux Directeurs adjoints, M. ALET et M. HOELTZEL, est de première importance pour le fonctionnement du Conseil mais que ceux-ci ne votent pas.

Il souligne la présence de l'actuel et du futur agent comptable de l'Agence, M. GERARD et M. RUSE ainsi que la présence de Me HELVIN, adjointe au Directeur de l'Eau et commissaire du Gouvernement pour l'Agence.

M. BOULNOIS indique les délégations de pouvoir :

* M VONAU et M. SOBANSKA	à M. INGWILLER
* Mme PREISLER	à M. WENCKER
* M. DUBOURDIEU, qui rejoindra ensuite le Conseil	à M. SINGER
* Mme ROUSSEL	à M. MARCHAND
* M. PIMOR et M. BONNEFOI	à M. MICHELET
* M. FESTOR	à M. TSCHITSCHMANN

I. Approbation de l'ordre du jour

M. SICHERMAN invite les administrateurs à formuler d'éventuels commentaires sur l'ordre du jour.

M. POULOUIN pense qu'il est judicieux, au regard de la présence des nouveaux membres, de présenter la situation financière de l'Agence avant d'aborder la décision modificative. Il propose donc d'avancer les points X-4 et X-5, après le point VI.

M. SICHERMAN indique que cette question avait été évoquée avec la direction et rappelle que l'ordre du jour présenté est « traditionnel ». Cela dit, il juge intéressant d'évoquer la situation financière avant d'aborder les points de changements et sollicite l'avis de la direction.

M. BOULNOIS approuve cette proposition, d'autant que d'autres rendez-vous sont prévus, pour discuter de l'avenir à plus long terme. Il s'agit de la préparation du 9^{ème} programme qui débutera dans les jours à venir.

En effet, les ministères de tutelle élaborent actuellement un projet d'instruction, visant à la préparation de ce programme. Ce projet est à la fois destiné aux agences et aux présidents de Comités de bassin, que la Ministre a rencontrés le 4 octobre dernier et qu'elle revoit le 19 décembre prochain.

Ce 9^{ème} programme devrait s'étaler sur 6 ans (2007-2012), conformément à ce que prévoit le projet de loi sur l'eau dont l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale reste attendu pour février 2006. Il s'agira d'un important chantier et des réflexions abondantes seront par conséquent menées à court terme dans les diverses instances de bassin, notamment en Commission des programmes, Comité de bassin et autres commissions.

M. SICHERMAN souligne que, comme cela peut se lire dans les documents préparatoires, les points abordés ce jour correspondent à l'analyse actuelle des situations.

Les décisions pour la période d'après 2006, (l'actuel programme se terminant en 2006) seront discutées lors du prochain Conseil (24 novembre 2005), qui aura lieu après la Commission des programmes : le travail portera sur « l'après court terme » et sera constitué pour l'essentiel de la redéfinition des conditions à venir.

Cela étant, M. SICHERMAN soumet au conseil la proposition de M. POULOUIN, adoptée à l'unanimité.

II. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2005

M. SICHERMAN soumet à approbation le procès verbal de la séance du 30 juin 2005. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Election des deux vice-présidents

M. SICHERMANN rappelle que le Conseil étant tout juste renouvelé, il faut élire deux vice-présidents, un président et un vice-président de la Commission des aides financières et enfin un président de la Commission des programmes.

D'autre part, il indique que si le conseil est d'accord pour anticiper l'évolution ultérieure de son règlement intérieur, il serait opportun d'élire doré et déjà un vice-président de la Commission des programmes, non prévu initialement mais essentiel, à l'aune d'une période de travail important pour cette Commission. M. SICHERMAN invite les éventuels candidats aux postes de vice-présidents, à se faire connaître.

M. GEORGE, au nom du Collège des usagers, propose la candidature de M. BAUER, compte tenu de la continuité de son engagement.

M. INGWILLER, au nom du Collège des collectivités locales, propose la candidature de M. FLORENTIN, vice-président du conseil général des Vosges, et qui a eu l'occasion de présider lors de la vacance du poste de Président.

M. SICHERMAN observe que deux candidats se sont présentés pour deux postes et compte tenu de l'heure avancée et de l'ordre du jour conséquent, propose un vote sans bulletin secret. En l'absence d'opposition, il soumet les deux candidatures au vote et rappelle que les services de l'Etat votent.

M. BAUER et M. FLORENTIN sont élus vice-présidents du Conseil d'administration à l'unanimité (PV joints en annexe).

Ils remercient tous deux les administrateurs et M. BAUER indique qu'il continuera à s'engager au service de l'eau.

IV. Election du président et du vice-président de la Commission des aides financières

M. SICHERMAN rappelle que le Conseil a besoin d'un président et d'un vice-président de la Commission des aides financières et appelle les éventuels candidats à se présenter.

M. BAUER propose, au nom du Collège des usagers, la candidature de M. GEORGE au poste de vice-président.

M. FLORENTIN propose la candidature de M. INGWILLER au poste de président.

M. SICHERMAN soumet ces candidatures au vote.

M. GEORGE et M. INGWILLER sont élus à l'unanimité moins une abstention (PV joints en annexe).

M. INGWILLER remercie les administrateurs pour la confiance qu'ils lui accordent et promet d'essayer d'être à la hauteur de l'engagement et de gérer l'ensemble des dossiers, par rapport à la réglementation mais aussi par rapport aux moyens dont la Commission disposera.

M. GEORGE remercie également les administrateurs de l'avoir élu vice-président et indique que, bien que nouveau dans le Conseil, il fera de son mieux pour agir au service de l'eau.

V. Election du président de la Commission des programmes

M. SICHERMAN rappelle les raisons pour lesquelles il pense que la Commission des programmes a besoin non seulement d'un nouveau président mais aussi d'un vice-président (bien que non prévu par le règlement intérieur actuel de l'Agence).

Cette réflexion vient certes un peu tard par rapport à la préparation du Conseil, mais l'année qui vient donnera une importance particulière à cette Commission. Il souligne qu'elle a aussi joué un rôle essentiel cette année, dans la gestion de l'afflux inattendu des dossiers.

Il s'agit à présent de préparer le nouveau programme, qui débutera en 2007 dans des conditions un peu renouvelées avec la DCE notamment.

Les délais pour la définition des programmes (fin 2006) étant brefs, M. SICHERMAN souhaiterait éviter, par exemple, l'annulation de réunion en raison de l'absence du président. C'est pourquoi il indique qu'une modification du règlement intérieur sera proposée prochainement et suggère d'élire dès à présent un vice-président.

Cette procédure est adoptée à l'unanimité.

M. SICHERMAN invite alors les éventuels candidats à se faire connaître.

M. INGWILLER propose la candidature de M. SOBANSKA, vice-président du conseil général des Ardennes, malheureusement absent ce jour pour des raisons de santé. Il rappelle l'importance du contenu d'un programme et des échéances à venir. Il pense que M. SOBANSKA, qui siégeait déjà, pourrait assumer cette responsabilité.

Puis il suggère la candidature de M. DEFLOIRINE au poste de vice-président. Il pense en effet que ces deux candidats formeraient un bon binôme, représentant les 2 Collèges, pour travailler sur ce futur programme.

M. SICHERMAN souligne que M. DEFLOIRINE, absent en ce début de séance, représente les agriculteurs au sein du Collège des Usagers. Il approuve lui aussi l'équilibre de ce binôme.

En l'absence d'autres candidats, il soumet au vote ces deux candidatures. M. SOBANSKA et M. DEFLOIRINE sont élus à l'unanimité, respectivement président et vice-président de la Commission des programmes (PV joints en annexe).

M. SICHERMAN remercie les administrateurs d'avoir accepté l'anticipation de l'élection du vice-président, ce qui permettra de travailler au plus vite.

VI. Délégation de pouvoir au Directeur de l'Agence

M. BOULNOIS rappelle que, traditionnellement, le Directeur de l'Agence bénéficie de la part du Conseil, d'une délégation de pouvoir. Cette délégation permet d'engager les aides conformément aux délibérations du Conseil, au montant plafonné à 50 000€ (aides isolées) et d'engager les tranches de contrats présentés en Commission des aides et/ou en Conseil, notamment pour les collectivités.

Il sollicite donc le renouvellement de ces dispositions, permettant de fluidifier la mise en œuvre des décisions à prendre au sein de l'Agence pour satisfaire les demandes des bénéficiaires d'aides.

La délégation porte également sur certaines matières concernant l'activité de l'agence (organisation, acceptation de dons et legs, actions en justice).

M. SICHERMANN le remercie pour ces explications et soumet au vote cette délibération, contenue dans le dossier.

La délibération n° 05/32 est adoptée à l'unanimité.

X. Aides financières

➤ Information sur la situation financière de l'Agence

M. ALET invite les administrateurs à travailler sur les documents qui leur ont été remis en début de séance, notamment la fiche « Information financière pour le conseil d'Administration. Situation au 14 Octobre 2005 ».

Comme de coutume, il s'agit d'une présentation de la situation financière de l'Agence la plus récente possible.

❖ *Paiement des aides*

Le paiement des aides concerne l'ensemble des interventions de l'Agence (aides à l'investissement et aides au fonctionnement).

La DM3 qui sera votée plus tard en séance a été intégrée dans le tableau de bord. M. ALET rappelle qu'elle représente 10M€ de crédits d'interventions au titre de l'aide à l'investissement sous forme de subventions, ce qui porte le total des interventions budgétaires de l'exercice à 162,7M€.

Au 14 octobre 2005, 123,1 M€ avaient déjà été payés par l'Agence, soit 76% des crédits inscrits.

Il précise ensuite que sur les aides à l'investissement (118,3M€), l'Agence a payé 105,5M€, soit 89% des crédits inscrits après DM3. Cela signifie que 12,8M€ pourront être consommés entre l'approbation de la DM3 et la fin de l'exercice (le 15 décembre).

Concernant les aides au fonctionnement (44,3M€), le niveau des paiements est de 17,5M€, soit 40%. Ce faible niveau s'explique par le fait que la plus grande partie de ces dépenses concerne les primes pour l'épuration des collectivités et l'aide au bon fonctionnement des collectivités et qui sont payées début novembre. Le projet de mandatement est d'ailleurs quasiment prêt, le directeur a signé la décision et les bénéficiaires seront informés prochainement d'un paiement la première quinzaine de novembre.

M. ALET conclue que le rythme de paiement des aides est soutenu et comparable aux deux années précédentes. Ainsi, sauf incident, il devrait permettre de consommer dans l'exercice, la totalité des crédits d'interventions prévus au budget, augmenté des DM.

❖ *Situation du contingent d'autorisations de programme*

Il invite ensuite le Conseil à étudier les 2 fiches concernant la situation du contingent d'autorisations de programme (ou l'attribution des aides). L'une est formulée hors FNDAE et décroisement et concerne les aides classiques de l'Agence telles qu'elles existaient avant 2005 et l'autre reprend uniquement la partie FNDAE et décroisement, intégrée dans le programme à partir de 2005.

La première fiche indique un contingent 2005, après DM3, de 136,5M€. A ce jour, l'Agence a engagé 95 M€. Sur le disponible de 41 M€, 33,4 M€ sont techniquement prêts à être engagés très vite. Le disponible d'ici la fin de l'exercice 2005 s'élève par conséquent à 8M€, essentiellement sur les lignes 110 et 120 (assainissement des collectivités) mais aussi sur des

lignes de ressources. Le versement des primes pour l'épuration a été anticipé puisqu'il est prévu pour les tous prochains jours.

Quant au contingent d'autorisations de programme pour le FNDAE et décroisement (18M€), les aides engagées à ce jour s'élèvent à 10,9M€. La totalité des aides concernant la partie du FNDAE relative à l'encours (engagements antérieurs de l'Etat repris par l'Agence de l'eau) a quasiment été engagée. Le disponible s'élève donc à 6,4M€.

❖ *Evolution comparée de la trésorerie au cours des années 2005 et 2004*

Une dernière fiche, préparée par l'agent comptable, retrace l'évolution comparée de la trésorerie, au cours des années 2005 et 2004.

A ce jour, la trésorerie s'élève à 28,19M€, contre 37,35M€ l'année dernière à la même date. La fin d'année risque par conséquent d'être à flux tendu mais tous les engagements de l'exercice devraient être tenus. La façon dont cette fin d'année sera gérée sera détaillée plus loin.

Le niveau actuel est finalement assez proche de celui de l'an dernier. L'Agence a essayé de lisser le plus finement possible les dépenses et les recettes dans l'année. Le graphique indique d'ailleurs une plus grande régularité dans leur gestion cette année par rapport à 2004, avec moins d'aléas positifs et négatifs.

M. SICHERMAN remercie M. ALET pour sa présentation et insiste sur le fait que les flux de fin d'année seront tendus. Par conséquent, il faudra analyser cette situation ensemble lors d'une prochaine réunion mais surtout l'anticiper dans le cadre du 9^{ème} programme.

Il rappelle à l'intention des nouveaux membres que le 8^{ème} programme avait été construit de façon à ce que le fonds de roulement de l'Agence, trop abondant, soit progressivement utilisé au cours des 4 exercices, structurellement conçus pour être en déficit.

Le 8^{ème} programme s'achèvera assaini et cette politique ne pourra ainsi plus être poursuivie. Tout est par conséquent à reconstruire, ce à quoi s'attellera en premier lieu la Commission des programmes.

M. BOULNOIS précise, pour rassurer les « nouveaux », qu'avant de décaisser les 40 M €¹ en totalité, des recettes de redevances seront perçues pour un montant approximatif de 40 M€ en plus de la trésorerie disponible à ce jour. L'année s'achèvera donc avec une trésorerie largement positive, même si elle est devenue aujourd'hui, plus que par le passé, un sujet d'attention quotidienne.

M. BAUER constate que le contingent d'autorisations de programme pour la lutte contre la pollution industrielle était prévu à 17 M € or il s'élèverait finalement, après DM, à 11 M €. S'agit-il d'un manque de projets de la part des industriels ou y a-t-il une autre explication ?

M. BOULNOIS répond que le niveau de demandes d'aides de la part des collectivités est particulièrement élevé en cette période. Il atteint le niveau de demandes de crédits de la part des industriels en 2001 et 2002, période pendant laquelle l'équivalent de 5 années d'intervention avait été réalisé en 2 ans. L'arrivée d'un encadrement communautaire des aides à l'industrie le 1^{er} janvier 2003 s'est traduite par une baisse du montant possible des aides aux industriels (de 40% à 30% en équivalent subventions, déclinés dans le 8^{ème} programme sous la forme d'une subvention de 15% et d'une avance sans intérêt de 60%).

Aujourd'hui la demande de la part des collectivités est tellement importante que, de la même manière que la solidarité a joué au moment de la forte demande des industriels, en leur faveur, elle joue actuellement au bénéfice des collectivités.

¹ Voir le 1^{er} tableau présenté par M. ALET.

Sur la ligne « Industrie », l'Agence a honoré tous les projets à impact significatif sur le milieu récepteur mais n'a pas donné suite à des projets dont l'impact sur le milieu était inexistant (restructuration de réseaux des eaux fluviales, création de bassins de stockage des pollutions accidentelles...).

Ainsi, faire en sorte que les disponibilités abondent les autres lignes de programme (pas uniquement la ligne 130, mais aussi la ligne 180 « Agriculture », avec notamment un succès mitigé du PMPOA II) est le moyen pour faire face à cet afflux de demandes de la part des collectivités. Ces autorisations de programme sont donc redéployées au profit des collectivités, tout en gardant les moyens d'honorer les bons dossiers industriels. Il conclut qu'il s'agit d'un « retour d'ascenseur », compte tenu des tensions existantes, des besoins exprimés et des dossiers présentés.

M. INGWILLER souhaiterait avoir connaissance de ces documents importants avant le CA, puisqu'ils constituent le cœur même de la discussion. Cela permettrait d'avoir une analyse plus fine de l'ensemble de la situation.

Il lui semble que la gestion de l'AERM est à peu près conforme à une gestion de comptes « dignes » d'une Agence de l'eau mais aimerait savoir, par rapport à cette présentation, combien de dossiers sont en souffrance. Enfin, il aimerait connaître les délais de paiement, puisqu'il remarque que la présentation est toujours « belle », mais qu'il existe parfois une différence sur le terrain.

Sur le premier point M. BOULNOIS explique qu'il s'attache à fournir les documents les plus récents possibles. Il serait tout à fait possible d'envoyer des chiffres plus tôt mais ceux-ci dateraient de 15 ou 20 jours avant le Conseil et perdraient donc en fraîcheur.

Concernant les délais de paiement, il s'écoule entre 1 mois et demi et 2 mois, entre la réception des justificatifs par l'Agence et l'émission de l'ordre de paiement émis par l'agence comptable.

M. SICHERMAN ajoute qu'il n'a jamais eu vent de problèmes concernant les délais de paiement et demande confirmation à M. BOULNOIS.

Ce dernier explique que dans le cadre de la démarche "qualité" de l'Agence², un système d'écoute des besoins des clients a été mis en place, avec un suivi précis des réclamations. L'Agence enregistre un certain nombre de réclamations sur les redevances (désaccords, calculs d'assiette...) mais pas sur les délais, puisqu'elle leur attache une attention particulière afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires.

Le délai légal de 45 jours pour les fournisseurs de l'Agence est aussi respecté. De même, pour les interventions (l'essentiel des dépenses de l'Agence), le délai moyen de 45/60 jours est tout à fait raisonnable et comparable à ceux des autres Agences. De plus, l'Agence accorde autant d'acomptes que nécessaires (au moment de la notification de l'aide notamment). Ainsi, même les collectivités les plus petites, aux surfaces financières réduites, ne sont pas mises en difficulté par des délais imputables à l'Agence.

Il note en revanche que l'Agence a parfois de petits soucis matériels (justificatifs, RIB...) qui rallongent malencontreusement les délais.

M. DEFLOIRINE se félicite de la politique de transfert des lignes moins utilisées vers les autres. Il précise cependant que, pour la ligne « Agriculture », le faible engouement relevé jusqu'à présent pour la mise aux normes sera peut-être compensé par de nombreux dossiers présentés au moment de la date butoir (31 décembre 2006), moment où la conditionnalité des aides dans les zones vulnérables s'appliquera. L'Agence pourra alors faire en sorte d'y répondre. Il approuve cette « fongibilité » qui permet d'utiliser au maximum les moyens de l'Agence pour les investissements en faveur de la préservation de la ressource en eau.

² L'Agence a été certifiée ISO 9001 au mois d'avril 2005.

M. BOULNOIS précise que cette « fongibilité » n'est réalisée qu'en fin d'exercice, au moment où la visibilité sur les dossiers présentés au cours de l'exercice est exhaustive. En effet, concernant l'ouverture du contingent des autorisations de programme 2006, chacune des lignes - et notamment les lignes 130 et 180 - est créditée du montant original, prévu au programme. Ainsi la ligne 130 démarrera au 1^{er} janvier 2006 avec 17 M € de droits de tirage et la ligne 180, avec environ 12 M €.

Grâce à ce transfert et à la possibilité éventuelle de report d'une année sur l'autre, les autorisations de programmes sont optimisées.

En revanche, les autorisations de programme n'ont pas droit au report d'un programme sur l'autre, ainsi, ce qui n'aura pas été engagé fin 2006 sera perdu.

Il faudra donc, en temps voulu, construire un exercice assez fin pour consommer toutes les autorisations de programme à disposition.

M. SICHERMAN ajoute qu'il ne s'agit pas là d'un ajustement de la politique au « fil de l'eau » mais d'une optimisation de la politique.

➤ Information sur les prévisions et programmation des aides

❖ *Afflux des demandes*

M. HOELTZEL présente les dossiers en souffrance, conformément à la demande faite lors des derniers CA.

Il rappelle l'historique (exercice 2005) sur le traitement de l'afflux de demandes des contrats des collectivités (redéploiement interlignes nécessaire), à l'intention des nouveaux administrateurs.

L'Agence est passée d'une programmation dans la durée (avec des contrats agricoles non réalisés en temps et en heure et des autorisations de programme non engagées) à une demande accélérée des collectivités pour des travaux, non sans conséquences.

L'accélération des travaux s'explique partiellement par deux phénomènes :

- les échéances réglementaires pour l'assainissement des petites communes
- la mise en place de programmes plus courts, avec des pénalités en cas de non respect de l'échéancier ; en effet, les contrats nouvellement signés, sont conclus plus rapidement que par le passé.

Ces deux raisons n'expliquent pourtant pas à elles seules l'afflux de demandes. Fin 2004, des mesures draconiennes ont été prises avec une prévision d'engagement pour 2005 de 82 M € pour une dotation de 54 M €, hors FND AE et décroisement (18 M €), complètement fondus dans l'exercice. Si toutes les collectivités donnaient suite à leurs contrats, l'Agence aurait été en situation de déséquilibre de dotations.

Un plan d'action a été mis en place, prévoyant d'une part la consultation en décembre 2004 de l'ensemble des maîtres d'ouvrages sous contrat avec l'Agence (afin de connaître leurs intentions de travaux pour l'exercice 2005) et d'autre part la création d'une Commission de programmation, fixant les priorités dans la signature des contrats (les contrats en cours ont été honorés).

Les collectivités en cours de contrats avec l'Agence ont été prévenues que les travaux prévus les 3 premiers trimestres seraient honorés, mais que les tranches programmées après le 30 septembre seraient réalisées en 2006.

Les contrats en retard (plus de deux reports annuels) ont été laissés en suspens, puis honorés sur l'exercice 2005.

Les contrats déjà signés et les contrats ajournés en commission des aides en novembre ont été prioritairement acceptés dès lors que des disponibilités ont été dégagées.

Viennent ensuite les opérations levant des pénalités financières, puis les travaux nécessaires au respect de l'échéance 1998 de la DERU, les travaux dans les bassins miniers et enfin les aides isolées (études, protection des eaux souterraines...).

D'autre part, durant l'exercice 2005, la solidarité interlignes a joué (Cf. tableau M. ALET) et le rythme de signatures de nouveaux contrats a été ralenti (disposition non reconduite en 2006).

Fin 2005, le taux d'engagement des AP est excellent pour les collectivités qui ont respecté leurs intentions de travaux à 84%, début octobre (contre 15-20% en 2001).

Les dotations ont été abondées d'environ 13,5 M € grâce au redéploiement interlignes. Tout cela a permis d'engager financièrement dès cette année un grand nombre de nouveaux contrats validés en 2005.

Ainsi, les contrats prévus dans l'échéancier (tranches de contrats ayant subi plusieurs reports, aides isolées et nouveaux contrats reportés de novembre 2004 (12 M €) ou examinés en juin 2005 (6 M €)), ont été inclus dans la dotation. Les tranches de travaux démarrant après le 30 septembre ont été reportées en 2006.

❖ *Perspectives pour 2006*

M. HOELTZEL explique ensuite que 50 contrats collectivités ont été réalisés cette année contre 80 en moyenne les autres années.

La situation 2006 devrait être plus favorable que 2005 aux contrats déjà signés, avec un prévisionnel de 76 M € contre une dotation de 61,3 M €. Cela s'explique mathématiquement par l'attente forcée des collectivités ! Les priorités dans le dispositif de programmation 2006 seront les mêmes qu'en 2005.

M. HOELTZEL indique que 117 contrats sont en attente, prêts à passer en Commission des aides pour un volume de 55 M€ sur 3 ans. Par conséquent, la tension financière caractérisant 2005 ne diminuera pas, avec par ailleurs des besoins sans doute soutenus en agriculture et dans l'industrie. Le redéploiement 2006 offrira moins de marge de manœuvre en terme de redéploiement et tous les contrats en attente ne pourront être honorés en 2006.

M. HOELTZEL commente ensuite un tableau présentant l'analyse croisée des 96 contrats assainissement en attente, selon l'impact sur le milieu et selon la taille du maître d'ouvrage.

Une première lecture du tableau consiste à honorer les contrats à impacts forts, ceux concernant les collectivités les plus peuplées et les bassins prioritaires, pour un montant de 30 M € sur 3 ans, soit le maximum réalisable en 2006.

Une autre lecture considère les petites collectivités (25% du total), avec une croissance des demandes pour la tranche de 5 000 à 10 000 habitants.

Le tableau ne présente donc pas d'éclatement entre les impacts fort et faible, entre les grosses et les petites collectivités, la discrimination est par conséquent difficile à opérer pour 2006.

M. HOELTZEL explique enfin que 124 projets de contrats sont en préparation, pour un montant estimé à 50 M€.

Il conclut que jusqu'à présent la sévérité de la programmation a préservé l'avenir.

L'année 2006 se présente mieux que 2005 sans toutefois créer d'importantes marges de manœuvre pour programmer tous les contrats en attente.

L'effet « report » aura un impact fort sur la structuration du 9^{ème} programme, puisque ces contrats ne pourront pas être gérés de façon brutale et sévère, l'Agence en ayant cautionné un certain nombre.

Le prochain programme devra nécessairement prendre en compte l'adéquation de l'offre et de la demande, ce mode de gestion par un décalage dans le temps ne pouvant se poursuivre. L'Agence et le Comité de bassin subissent en effet des pressions quotidiennes de la part des collectivités.

M. SICHERMAN remercie M. HOELTZEL pour sa présentation très claire et intéressante. Il souligne que la situation est effectivement tendue.

Il y a 4 ans, il s'agissait d'encourager les collectivités à préparer rapidement des dossiers, les programmes étaient votés mais ne se réalisaient pas, avec pour conséquence une augmentation du fonds de roulement. Aujourd'hui, les dossiers impulsés ne peuvent être honorés.

Ce problème sera au cœur de la construction du 9^{ème} programme.

M. BOULNOIS rappelle que la composition de la Commission des programmes est dans le règlement actuel assez légère puisqu'elle ne prévoit que 5 administrateurs par collège. Il aimerait l'étoffer en raison de son rôle important. C'est elle en effet qui propose aux assemblées de bassin (Conseil et Comité) la nature des travaux et l'enveloppe financière à programmer.

Alors que le 8^{ème} programme a été bâti en déséquilibre structurel pour résorber le FDR, de façon inhabituelle, la commission devra cette année prendre des orientations assez vigoureuses, afin de trouver un nouvel équilibre, en jouant sur tous les paramètres (dépenses et recettes), voire sur la pression fiscale. Il rappelle enfin qu'il est important que l'Agence tienne parole et souligne qu'une politique de *surbooking* n'a heureusement jamais été envisagée fin 2004. Il préfère en effet l'impatience des collectivités à un discrédit de l'Agence.

M. SICHERMAN ajoute, à l'attention des nouveaux administrateurs, que cette situation est liée à un afflux de dossiers et non à une diminution des possibilités d'engagement. Des autorisations de programme supplémentaires ont même été enregistrées.

M. LEROND fait remarquer que l'Agence cumule le retard (lors de la mise aux normes des grosses collectivités en 1998) et la précipitation (pour les collectivités de moins de 10 000 habitants). Les conseils municipaux des petites collectivités ont travaillé sur l'assainissement (dont la date butoir est 2005) depuis les élections de 2001. Leur demande est là, il ne faut pas l'ignorer.

Il précise que la Moselle pourra, grâce à la dotation de 15 M € annuels pour l'assainissement, assumer seulement ces demandes.

Il pense que le 9^{ème} programme devra donner la priorité aux collectivités sur l'assainissement, puisque c'est l'objectif communautaire 2015, mais il n'aura ni le temps ni la capacité financière d'honorer toutes les demandes.

Il demande du réalisme et l'établissement d'un échéancier, par la Commission des programmes, des budgets concernant les collectivités. Il conclue à un problème de gestion et non de manque d'argent.

M. DEFLOIRINE se demande si cette rumeur de rareté de l'argent - qui perdure malgré les communications de l'Agence - n'induit pas un réflexe de précipitation chez les élus.

D'autre part, en sus du classement des petites et moyennes collectivités selon leur impact sur le milieu, il faudrait tenir compte du phénomène de « rurbanisation », mécanisme inverse de celui observé il y a un quart de siècle. Le développement des communes est en effet limité par les autorisations de construction de logements (sociaux ou non), elles-mêmes limitées par l'assainissement. Or il faudrait leur permettre de poursuivre leur développement.

M. BAUER admet que la solidarité a été nécessaire, mais demande un retour à une situation d'équilibre. Certes les problèmes des communautés urbaines doivent être réglés, mais également ceux de l'industrie qui doit rester compétitive. C'est pourquoi, il sera très vigilant au respect de cet équilibre, en fonction de ce qui sera défini par la Commission des programmes.

M. INGWILLER doute que la situation puisse réellement s'améliorer en 2006. Sur la base des chiffres présentés par M. HOELTZEL, il appelle au réalisme. Il admet qu'il faut retrouver équilibre et sérénité au sein de l'Agence de l'eau et se demande comment ne pas laisser la

situation se détériorer. Les collectivités font déjà des efforts de précision et de réduction des coûts mais elles voudront profiter de la faiblesse des taux bancaires pour engager des travaux. Le fait que tous les contrats soient validés techniquement et attendent le passage en Commission des aides ne lui convient pas.

Il demande par conséquent s'il faut attendre le nouveau programme (2007) taillé à la mesure des ambitions de l'Agence, s'il faut honorer les seuls contrats signés sur des critères clairement définis ou s'il faut dès maintenant, si possible, revoir à la baisse l'intervention pour ne pas faire attendre les collectivités.

M. SICHERMAN répond que ces questions seront l'objet de la prochaine réunion des programmes. Bien que possibles, il faut mesurer les conséquences de ces alternatives.

En réponse à M. LEROND et M. INGWILLER, M. BOULNOIS affirme que les partenariats forts et volontaristes avec les départements du bassin devraient être reconduits dans le cadre du 9^{ème} programme. Ils sont en effet très appréciés des élus des conseils généraux, qui ont d'autres priorités (emploi, affaires sociales...) que l'eau. Ils permettent en effet que les aides apportées aux collectivités soient un véritable levier.

La piste de réflexion de M. INGWILLER est tout à fait envisageable mais réformer un programme la dernière année est inéquitable vis-à-vis des collectivités ayant profité des années plus favorables. En outre cette révision semble difficilement réalisable, compte tenu des délais.

En revanche l'Agence proposera certainement à la Commission des programmes la réduction des taux d'intervention comme hypothèse de travail, passant par exemple de 40% (taux actuel, dans un souci de résorption de son FDR) à 30%. Les Agences de l'eau travaillent avec Direction de l'eau sur d'autres pistes de réflexion visant à trouver des modalités de financements à effet de levier identique, incitatives mais moins gourmandes en crédits (modification des taux d'intérêts, appel à des organismes de crédit...).

Un « cocktail » de ces mesures sera nécessaire, la solution unique n'existant pas, et l'avis du Comité de bassin (véritable « parlement de l'eau ») sera l'expression de la démocratie sur le changement des règles.

M. SICHERMAN ajoute que l'hypothèse des collectivités acceptant de réaliser leurs travaux avec un taux de financement deux fois moindre est certes un peu excessive mais permettra d'ouvrir la discussion en Commission de programmes.

M. MICHELET est intéressé par la présentation des éléments de gestion, tactiques, qui pourront être supportables, le différentiel n'étant pas considérable.

Cela étant, il aimerait avoir des éclairages à plus long terme sur la stratégie générale. Il lui paraît en effet intéressant d'avoir des éléments de mise en regard des pressions potentielles (l'effort à réaliser) et des contributions apportées par l'Agence à ces différentes agglomérations. Réfléchir sur des éléments locaux et globaux (à l'échelle du bassin) lui paraît essentiel pour mettre en évidence les modifications éventuelles à apporter dans la stratégie future de contractualisation.

M. SICHERMAN répond que l'optimisation des moyens par rapport à l'effet sur le milieu est complètement dans l'esprit de la DCE. De même, c'est dans cette optique que sera pensé le nouveau programme.

Il note que dans la très intéressante plaquette réalisée par l'Agence sur les actions dans le milieu rural ces 12 dernières années, quelques indications éclairent ce type d'approche. Une comparaison entre l'argent engagé et la charge de pollution évitée, selon les domaines d'intervention, y est notamment réalisée.

M. BOULNOIS précise que cela se traduira par des choix assez inhabituels et « saignants ». Ainsi faudra-t-il continuer à aider les collectivités situées au bord d'un cours d'eau dans un état déjà satisfaisant ? De même ne faudra-t-il pas aider davantage qu'on ne le fait aujourd'hui des

collectivités au bord de cours d'eau situés en tête de bassin, et dont les rejets ont un impact déterminant sur la qualité de ce cours d'eau.

Autrement dit, toutes les collectivités ne seront plus traitées de la même façon à l'avenir et ce critère supplémentaire ne sera pas nécessairement bien accepté spontanément.

M. SICHERMAN est satisfait que le Conseil ait consacré du temps à des questions de fond mais rappelle que l'heure avance et que ces débats seront repris en commission des programmes.

➤ Décision modificative n°3 des autorisations de programme de l'exercice 2005

M. ALET explique que cette DM procède à des ajustements nécessaires aux besoins avérés sur certaines lignes. Il s'agit d'abonder les lignes d'assainissement des collectivités (110 et 120) au maximum des possibilités (3,17M€), ce qui permettra d'honorer les contrats évoqués par M. HOELTZEL.

Il souligne que la dotation pour l'agriculture allouée au CNASEA au titre du PMPLEE est arrêtée pour cette année à 2,8 M€ et que la dotation de la ligne 130 (reprise de 1 M€) devrait permettre d'engager les aides votées plus tard en séance et celles ajournées en juin 2005.

Il confirme qu'il s'agit uniquement de redéploiement d'autorisations de programme et non d'une modification du montant global des autorisations de programme de cette année.

M. SICHERMAN soumet cette délibération au vote. **La DM3 AP est votée à l'unanimité (délibération n° 05/37).**

➤ Ouverture du contingent des autorisations de programme de l'exercice 2006

M. ALET explique que ce contingent 2006 est conforme au programme révisé, adopté l'année dernière à la même époque. Il fait remarquer toutefois quelques ajustements sur la répartition des aides allouées au FNDAE et au décroisement et la création d'une nouvelle ligne (800 : « Action à l'international »).

Il rappelle brièvement la teneur de la révision de programme votée l'année dernière :

- les taux des redevances et le coefficient de collecte ont été augmentés pour l'année 2005 mais restent inchangés pour 2006
- création de 10 M€ d'autorisations de programme pour l'assainissement des collectivités en 2006
- transfert du FNDAE et du décroisement, se traduisant pour 2006 par un abondement de 9 M€.

Le contingent des autorisations de programme pour les interventions s'établit donc à 142,4 M€ (les modifications sont accessibles dans une fiche annexée). Il est ouvert sur la base du programme révisé, sans anticiper les éventuelles « fongibilités » en cours d'exercice.

M. SICHERMAN ajoute que les chiffres des différentes lignes ont servi de base aux hypothèses de la présentation de M. HOELTZEL.

Il explique en outre aux nouveaux membres du CA que les budgets en autorisation de programme (les moyens de l'Agence) n'ont pas la même présentation que le budget, ce qui peut parfois induire en erreur.

Il soumet au vote cette délibération. **L'ouverture du contingent 2006 des AP est adoptée à l'unanimité (délibération n° 05/38).**

VII. Décision modificative n°3 au budget de l'année 2005

M. ALET rappelle que la consommation des crédits de paiement pour les aides à l'investissement est très soutenue, en particulier pour l'assainissement des collectivités territoriales. En effet, au 14 octobre, l'Agence en avait consommé 89%, et la quasi totalité pour les aides sous forme de subvention.

L'objet de la DM3 consiste à abonder les crédits de paiements en intervention sous forme de subventions. Il est proposé d'inscrire un peu plus de 10M€, dont près de 6,9M€ pour l'assainissement des collectivités et 3M€ pour l'eau potable.

Ce financement est réalisé par 3 actions :

- la reprise de 1 M € disponible sur l'exercice 2005 dans le secteur du soutien à l'intervention et le fonctionnement général de l'établissement
- l'encaissement de recettes nouvelles liées aux plus-values et intérêts à hauteur de 1,2 M €. L'Agence avait en effet été autorisée pendant quelques années à réaliser des placements en raison de l'abondance de sa trésorerie. Le niveau de trésorerie actuel ne permettant plus ces placements, ils ont été cédés.
- le redéploiement de 7 M € provenant des crédits d'aide sous forme de prêts. Les aides attribuées par l'Agence au titre du 8^{ème} programme aux collectivités territoriales, sont désormais attribuées uniquement sous forme de subventions et non plus sous forme de prêts et beaucoup de collectivités ont remplacé leur contrat 7^{ème} programme (prêts) par un contrat 8^{ème} programme (subventions).

M. ALET souligne enfin que cette DM3 est équilibrée sans prélèvement sur le FDR. Celui-ci reçoit même un très léger abondement de 1 M € (lié à des recettes d'ordre). Ainsi, après DM3, la prévision de prélèvement sur le FDR pour l'année 2005 s'établit à 22,8 M €.

L'Agence demandera à ses tutelles une "approbation expresse" de cette DM3 afin que les dépenses puissent se poursuivre sans à coups par rapport aux demandes des bénéficiaires d'aides.

M. SICHERMAN remercie M. ALET.

M. VOGIEN relève une erreur d'écriture, il semble en effet qu'il faille intervertir les lignes « Industries » et « Collectivités ».

M. ALET confirme une erreur de frappe à la page 3/3 du rapport, il faut lire « 2 » à la place de « 5 » et inversement. Cette erreur n'est pas reprise en revanche sur le document budgétaire.

M. POULOUIN attire l'attention des administrateurs sur la prévision de prélèvement sur le FDR (22,8 M €) contre 17 M € prévus au budget 2005. 7 M € supplémentaires ont donc été prélevés.

M. ALET explique que les DM sur le budget 2005 ont été financées sans prélèvement sur le FDR à l'exception de la DM2 pour l'opération très particulière des MDPA. En effet, la recette sur cette société a été émise l'an dernier pour 6M€ mais la dépense au titre de la remise gracieuse a été effectuée cette année. M. GERARD avait mentionné cette particularité dans sa présentation du compte financier 2004.

Sur la durée, l'impact sur le FDR est donc inexistant, avec simplement un décalage de 2004 sur 2005.

M. SICHERMAN soumet cette DM au vote. **La DM3 est adoptée à l'unanimité (délibération n° 05/33).**

VIII. Présentation et adoption du budget primitif de l'Agence pour 2006

Avant d'aborder la présentation du budget proprement dit M. ALET attire l'attention des administrateurs sur 3 points :

➤ Mise en relation budget 2006 et exécution du 8^{ème} programme

L'ouverture de contingent des autorisations de programme pour 2006 a déjà traitée. Il souligne que le niveau d'intervention 2006 est très légèrement en dessous du niveau 2005, l'effet FNDAE et décroisement étant un peu plus faible (limité à 9 M €).

➤ Impact de la Loi Organique relative aux lois de Finances sur ce budget

La LOLF a cette année pour l'Agence un impact assez limité et n'engendre aucun changement par rapport à l'analyse du budget. Elle conduit à voter le budget sur des comptes abrégés (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement). Elle permettra une gestion par l'ordonnateur beaucoup plus souple à l'avenir (engagements à ce niveau autorisés par le contrôleur financier, mouvements possibles à l'intérieur de ces 3 comptes par l'ordonnateur sous réserve d'en informer le contrôleur financier. Le CA sera informé à l'adoption du compte financier). En revanche, en cas d'augmentation des dépenses par un prélèvement sur le FDR ou de transfert entre crédits d'investissement et de fonctionnement, le CA serait amené à voter une DM. Les transferts autorisés concernent des ajustements mais ne remettent pas en cause l'équilibre général du budget.

M. SICHERMAN souligne la cohérence de cette mesure, la politique d'intervention étant réalisée par des autorisations de programmes votées en séance, le CA doit suivre les conditions du financement de ces engagements.

➤ Les 3 caractéristiques essentielles du projet de budget 2006

M. ALET fait remarquer une augmentation du produit global des redevances (estimé à 141M €), une stabilité des crédits de paiements d'intervention (légère augmentation par rapport aux prévisions du programme), et une stabilité des dépenses générales de l'Agence (hors construction du nouveau bâtiment).

Il précise que la présentation tiendra compte de l'activité essentielle de l'Agence (la gestion d'un programme d'intervention).

❖ *Présentation des recettes*

Le total de recettes s'élève à 167 M € hors prélèvement sur le FDR (évalué à 19M€). M. ALET souligne que la contrevaletur de la redevance de pollution domestique représente 59 % de ces recettes (soit 98M€) et la redevance de pollution industrielle 12% (soit 20,9M€, dont 7M€ au titre des MDPA). La redevance de prélèvement est de 21,7 M€. Le total des redevances s'élève donc à 140M€. Hors MDPA, cela représente une augmentation de 1,2% par rapport au produit des redevances 2005.

Les remboursements de prêt représentent 15% du total des recettes (soit 25,4 M€).

L'équilibre de ce budget est assuré par un prélèvement sur le FDR.

❖ *Présentation des dépenses*

M. ALET note que les crédits d'aides représentent 75% du budget, dont la moitié sont des aides à l'investissement (soit 96M€).

La partie « soutien » concerne les études, la communication, l'externalisation des mesures de redevance, les frais d'acquisition de données techniques et la rémunération des distributeurs

d'eau pour le recouvrement de la contre-valeur. Elle représente 4% (7,4M €), légèrement en baisse par rapport à l'année précédente.

Les dépenses générales de l'Agence (11%, soit 20 M €) tiennent compte des crédits relatifs à la construction du nouveau bâtiment.

Le prélèvement de solidarité pour l'eau (ex FNSE) est stable depuis 3 ans et représente 7 M €.

Sur la répartition des dépenses d'intervention, il faut retenir la part importante de l'assainissement des collectivités (32%), la part des dépenses pour la dépollution des industries (15%), et du programme « ressources » (11%).

Les primes de collectivités (aides au fonctionnement) représentent 19% des interventions.

Depuis 3 ans, les redevances perçues auprès des industriels sont nettes, les primes n'apparaissent donc pas sur le graphique. Pour les collectivités en revanche, la redevance est perçue en sus du prix de l'eau auprès de l'ensemble des usagers et la prime est reversée à l'exploitant de la station d'épuration.

Le total des interventions s'élève à 138,63 M €.

Le niveau d'aides à l'investissement pour 2006 est semblable au niveau 2005, bien que le programme révisé ait prévu une diminution de 7 M€. Cela est dû à la présentation plus rapide des justificatifs par les collectivités (augmentation des crédits de paiement pour l'assainissement).

M. ALET note ensuite que pour 2006, 80% des crédits de paiement d'aides à l'investissement correspondent à des aides attribuées depuis 2003, contre 59% en 2005. De nombreux contrats et une exécution rapide de travaux expliquent cette remarque.

La part relative des exécutions du 7^{ème} programme passe, elle, de 38 à 19%.

Il précise que les dépenses générales se décomposent ainsi :

- dépenses de personnel (12,5M€), soit 62% (augmentation de 2,61% de la masse salariale, à effectif constant)
- dépenses de fonctionnement (4,4M€), soit 22% (légère progression de 3%)
- dépenses d'investissement (3,1 M€) (incluant le coût du nouveau bâtiment conforme à l'autorisation de programme adoptée l'année dernière).

Enfin, l'équilibre général du budget est réalisé par un prélèvement sur le FDR de 19 M €, contre une prévision de 17 M € pour 2005. M. ALET précise que le projet de budget constate en effet une insuffisance d'autofinancement, compensée par le recours aux dotations en réserve antérieures au 8^{ème} programme.

Pendant le 8^{ème} programme, le FDR a rempli sa fonction d'ajustement et a permis un déséquilibre « dépenses - ressources » de chaque budget annuel. Un FDR plancher -exprimé en mois de dépenses-, de 1 mois en fin d'exercice 2006 (fin du 8^{ème} programme), conduira à rechercher ensuite un nouvel équilibre annuel du budget, par un retour à des règles classiques d'équilibre entre recettes et dépenses.

Le FDR en fin d'exercice 2006 est estimé à environ 10 M €. L'Agence sera par conséquent particulièrement vigilante à son besoin de son fonds de roulement et à sa trésorerie.

M. ALET souligne enfin que le Conseil est invité à se prononcer sur les dotations, qui se trouvent page 6 du document « Budget » ou en annexe du dossier.

M. SICHERMAN remercie M. ALET. En raison de l'heure avancée et du départ de certains membres, il aborde la prochaine réunion du CA où il souhaiterait obtenir des éclairages sur l'ensemble du budget et les options possibles du 9^{ème} programme ainsi que leurs impacts.

M. BOULNOIS propose une réunion de la Commission des programmes le 17 novembre après-midi, puis un CA de « réflexion » le 24 novembre après-midi (précédé d'un déjeuner), la veille du Comité de bassin.

Il rappelle que le Comité de bassin aura lieu le 25 novembre à 10h, suivi de la cérémonie festive des Trophées de l'Eau, au cours de laquelle seront récompensés des acteurs (collectivités, associations, industriels...) ayant mis en œuvre des investissements liés à l'eau. Ce trophée, qui a lieu tous les 2 ans, se tiendra cette année le 25 novembre à 15h dans la salle de l'Arsenal à Metz.

M. POULOUIN revient sur le prélèvement sur le FDR et invite les administrateurs à se reporter à la page 141 du document « Budget », où est présentée la balance « dépenses - recettes ». Il demande d'où provient la variation du FDR 2005 de 15,7M€.

M. ALET explique que ce document n'est pas un document budgétaire mais un « document programme », qui répond aux règles particulières définies par la Direction de l'eau et le contrôleur financier, contrairement au budget dont les règles sont définies par l'instruction M.9.1.

Ce tableau présente la variation de FDR prévue au programme révisé pour 2005. Or elle a subi des modifications en cours d'année 2005. Cette raison explique la prévision de 15 M € en fin d'exercice 2006, légèrement différente de la prévision figurant au BP 2006.

Les documents programme, non modifiés et indiquant des prévisions à long terme, n'ont pas la même « réactivité » que les documents budgétaires.

Il faudrait envisager à l'avenir une meilleure juxtaposition des 2 types de prévisions.

Le document « Budget » est en revanche ajusté, c'est pourquoi la dernière page (rapport de présentation générale du budget) indique un niveau de FDR fin 2006 entre 8 et 15 M€, en fonction du taux de réalisation du budget 2006.

M. POULOUIN insiste sur le fait qu'après les prélèvements successifs sur le FDR, ce dernier passerait de 50 M€ à 8M€.

M. ALET confirme que le FDR fin 2006 devrait s'établir entre 8 et 15 M €, compte tenu de l'ensemble des prélèvements évoqués.

Il précise que l'exercice 2005 n'est pas terminé et que le taux d'exécution global du budget est à ce jour inconnu, celui de 2006 encore moins. Si la quasi-totalité des dotations en « interventions » sera probablement dépensée (98% l'ont été l'an dernier), les autres crédits du budget ne le seront peut-être pas, les dépenses inscrites au budget étant des plafonds d'autorisations de dépenses.

La variation du FDR est donc obligatoirement une prévision.

M. SICHERMAN rappelle à cet effet que la structuration des programmes à partir de 2007 ne pourra s'inscrire dans la continuité.

M. DUBOURDIEU demande, à titre d'illustration, le taux de réalisation du budget 2004.

M. ALET répond que les dépenses d'intervention pour le budget 2004 ont été réalisées à 98%, le total des dépenses à 96% et les recettes à environ 102%.

M. DUBOURDIEU insiste sur l'importance du taux d'exécution des recettes et des dépenses (jamais égal à 100%).

M. ALET souligne que le taux d'exécution des recettes est lié à la productivité des redevances, susceptible d'évoluer avec les assiettes. La redevance de pollution domestique (contrevaleur) subit notamment des variations difficiles à prévoir en début d'exercice.

M. SICHERMAN rappelle que fin 2004, malgré une très bonne exécution du budget, quelques millions d'euros € supplémentaires (non prévus dans le FDR) ont été récupérés en DM.

M. INGWILLER note une augmentation du budget 2006 de 9,36% par rapport à 2005, une augmentation des redevances (+6%), des dépenses de fonctionnement de l'Agence (+3%) et des impôts et taxes, alors que l'intervention reste stable. L'augmentation du budget serait donc liée aux charges de régularisation et au nouveau bâtiment ?

M. ALET indique que les montants des deux budgets sont comparables. Concernant les impôts et taxes, il précise que l'année 2005 a été particulièrement importante puisque les crédits nécessaires pour payer les taxes liées aux places de stationnement du nouveau bâtiment ont été inscrits. Pour 2006, l'augmentation des charges de régularisation s'explique par l'opération des MDPA. En effet, une recette de 7 M€ en redevances a été inscrite à partir de 2006. Cette augmentation a été neutralisée par une inscription aux dépenses équivalentes au titre de la remise gracieuse vraisemblablement accordée.

M. POTIER s'étonne de cette remise gracieuse de l'Agence (avec l'inscription du FNSE aux dépenses) alors que son FDR s'amenuise. En cas de dégradation de la situation, l'Etat ferait-il à l'Agence une remise gracieuse de 7 M€ ?

M. ALET répond que techniquement, il ne s'agit plus de FNSE mais du prélèvement de solidarité pour l'eau, directement inscrit en la Loi de finances.

Mme HELVIN ajoute que le compte spécial ayant été supprimé, la totalité du prélèvement fait sur les Agences de l'eau, pour un total de 83 M€, a été inscrite en recettes au budget de l'Etat voté par le Parlement.

M. POULOUIN demande s'il est possible, compte tenu du contexte particulier propre à l'AERM, de suspendre ce paiement de 7M€ et de l'exécuter si la situation de l'AERM s'avérait tout à fait saine fin 2006.

Mme HELVIN réplique que la situation de l'AERM est tout à fait saine. Un FDR de 1 mois est tout à fait logique. Par ailleurs, les prélèvements sur le FDR ont été prévus tout au long du 8^{ème} programme. Un FDR tel qu'il était au départ (supérieur à 6 mois) incite, notamment au mois de juillet, les ministères à augmenter les taux de prélèvements des Agences de l'eau. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire que le FDR oscille entre 1 et 2 mois, signe de situation saine. Il sera éventuellement possible, au cours de l'exercice 2006 de faire jouer la solidarité entre Agences. La situation actuelle de prélèvements sur les Agences convenant à ces dernières, il est préférable de ne pas induire de modifications.

M. SICHERMAN remercie Mme HELVIN pour ces précisions.

M. LEROND demande si les AP du 7^{ème} programme seront utilisées en 2006.

M. ALET répond que les AP sont consommées. Concernant le paiement des aides accordées en 7^{ème} programme, il en restera sans doute en 2007 car de nombreuses opérations sont en cours d'exécution, certaines se déroulant sur 5 ou 6 ans. L'Agence est tributaire du rythme d'envoi des justificatifs par les maîtres d'ouvrage.

1% des aides du 6^{ème} programme n'est pas encore soldé. Mais le rythme de consommation est plus soutenu qu'auparavant.

M. LEROND fait remarquer que cela rend la gestion difficile.

M. POTIER demande pourquoi aucun élément de la négociation, pourtant presque achevée, sur le statut du personnel n'a pas été inscrit au budget.

M. BOULNOIS répond que lorsqu'un un texte n'existe pas au plan juridique, on ne peut pas budgéter les dépenses qu'il induit éventuellement. Le jour où le nouveau statut sera publié, un chiffrage des besoins financiers correspondants pour l'exercice sera réalisé et une DM sera présentée. C'est une règle classique qui prévaut aussi sur d'autres sujets : ne sont provisionnées que les dépenses dont le support juridique les générant est acquis.

Mme HELVIN souligne que la négociation est en phase finale. Les arbitrages et les réunions interministérielles ultimes sur les statuts devraient intervenir courant novembre.

M. SICHERMAN ajoute qu'un calcul rapide sur le budget montre que même si les dispositions sont très favorables au personnel - ce qu'il espère - l'impact budgétaire sera très marginal la première année.

M. ALET souligne que les agents seront intégrés dans les nouvelles grilles à l'indice égal ou immédiatement supérieur. L'impact budgétaire sera donc plus important les années suivantes que la première année.

M. SICHERMAN soumet ce budget au vote. **Le budget 2006 est voté à l'unanimité moins une abstention (délibération n° 05/34).**

IX. Modalités d'intervention de l'Agence

➤ Adoption des modalités d'aides aux emplois relais

M. HOELTZEL informe le CA que l'Agence a été saisie par le Gouvernement pour contribuer au dispositif de soutien à l'emploi social mis en place au travers de « contrats d'accompagnement » et de « contrats d'avenir ».

La note présente dans le dossier détaille en 1^{ère} partie les modalités d'aides mises en place dans le 8^{ème} programme, spécifiques à l'Agence, avec notamment les emplois relais.

De nombreuses thématiques de ces emplois relais recouvrent celles pouvant être mises en œuvre par ces nouveaux contrats (assainissement non collectif, entretien des milieux aquatiques, développement des services d'eau potable, déchets, économies d'eau, éducation à l'environnement). Pour répondre à la demande de l'Etat, il est proposé au CA de compléter le dispositif de service relais du 8^{ème} programme par des emplois d'insertion, bénéficiant d'une aide de 2000 € par an et par équivalent temps plein.

M. SICHERMAN le remercie et précise qu'il ne s'agit pas de voter une action nouvelle mais d'intégrer ce dispositif à l'existant.

M. DEFLOIRINE rappelle qu'à une certaine époque l'Agence a accompagné beaucoup d'emplois jeunes, parvenus à terme ces temps ci. Il souhaiterait savoir ce qu'il est advenu de ces jeunes et une évaluation de cette politique.

M. SICHERMAN pense qu'une telle évaluation est prévue.

M. BOULNOIS précise que l'Agence a soutenu environ 700 emplois jeunes et qu'une évaluation est possible. En revanche, elle ne sera pas forcément précise, le taux de retour des questionnaires envoyés aux jeunes étant très faible. En effet, tous les ans un rapport d'activité de chaque jeune en emploi jeune est demandé et malgré un conditionnement du versement de l'annuité à la réponse, le taux de retour est très faible.

M. DEFLOIRINE souligne l'importance des 700 emplois accompagnés par l'Agence. Par conséquent une évaluation sur la durabilité et les démarches engagées par ces jeunes serait intéressante.

M. INGWILLER est choqué par le terme « travailleurs sociaux » employé à la page 4 de la note, préférant « travailleurs sur l'environnement »

M. BOULNOIS répond que c'est la terminologie utilisée dans la définition des « emplois d'avenir » et « emplois d'accompagnement ».

M. SICHERMAN reconnaît que la terminologie est inadaptée. Il assure le CA qu'il s'agit de personnes travaillant dans les domaines environnementaux (sur le type d'actions prévues au 8^{ème} programme) mais qu'il existe des contraintes sociales sur le recrutement pour ces emplois. Il soumet cette délibération au vote.

La délibération n° 05/35 est adoptée à l'unanimité.

➤ Conditions de clôture des aides

M. HOELTZEL propose au CA de voter une délibération visant à simplifier la clôture des contrats actuellement en instance et de sortir d'une situation contradictoire vis-à-vis des collectivités. Il est en effet difficile de solder des dossiers pour lesquels il existe une condition d'aide liée à la signature d'un nouveau contrat, impossible à signer du fait de la tension d'AP.

M. HOELTZEL propose de lever cette condition et d'adopter un dispositif allégé par rapport à des conditions d'aides parfois irréalistes, afin de ne pas solliciter quotidiennement le CA ni la Commission des Aides pour des dossiers de bon sens, sans impact financier.

Cinq cas de figure sont listés dans le document, pour lesquels il est par exemple demandé de lever des conditions d'aides et de les substituer.

La délibération proposée fournit le cadre juridique à cette mesure.

M. VOGIEN aimerait un ordre de grandeur de ces contrats dont les montants étaient « peu élevés » et souhaiterait connaître les conséquences financières de cette mesure.

M. HOELTZEL déclare que cette délibération n'a pas de conséquences financières dans la mesure où il s'agit de dossiers présentés au CA ou en Commission des aides qui se seraient soldés par une levée de ces conditions d'aides.

M. SICHERMAN soumet cette délibération au vote. **La délibération n° 05/36 est adoptée à l'unanimité.**

X. Aides financières

➤ Compte-rendu des décisions d'aides accordées par le Directeur

M. BOULNOIS explique qu'entre deux séances de CA, le Directeur de l'Agence use de sa délégation de signature pour accorder des aides à un certain nombre de bénéficiaires sur l'ensemble des lignes du programme.

Depuis la dernière séance, il a été accordé 1 044 aides à des bénéficiaires (nombre relativement important). Toutes ces opérations individuelles sont consignées dans le dossier. Il demande l'approbation de ce rapport. Ce rapport est voté à l'unanimité.

➤ Dossiers particuliers

M. SICHERMAN précise que de manière exceptionnelle, le CA doit traiter de l'approbation d'un certain nombre de dossiers d'aide.

M. HOELTZEL indique que les différentes décisions d'engagement et d'optimisation des lignes conduisent à ne pas réunir la Commission des Aides en novembre et donc à présenter au CA les dossiers les plus urgents, de façon à clore la programmation 2007.

❖ *Cinq dossiers d'aide à imputer sur la dotation « Industrie »*

Le 1^{er} dossier concerne la société SEVENDAY, à Soultz (68). Il avait été ajourné lors d'une précédente Commission des Aides du fait de la nécessaire obtention de garanties financières. Cette réserve ayant été levée depuis, il est proposé de passer le dossier.

Le 2nd dossier concerne MESSIER BUGATTI à Molsheim (67) et correspond à un pilotage de la décontamination des sols pollués. M. HOELTZEL précise que la demande de financement concerne le pilotage (et non la décontamination) et qu'elle permet d'apporter les garanties nécessaires à un démarrage rapide.

Le 3^e dossier concerne la société DELPHI pour un traitement des effluents par osmose inverse. Il est prioritaire (nature des traitements), d'autant que DELPHI est nommé aux Trophées de l'Eau en novembre prochain : il paraît opportun que l'Agence ne soit pas en retard.

Enfin, sont présentés deux dossiers de traitement classique de la pollution, avec des abattements importants sur les milieux récepteurs. Il s'agit de la société SENOBLE à Chateau-Salins (57), située sur un milieu récepteur (Petite Seille) très sensible. Les travaux sont en cours, avec un accord de démarrage de l'Agence. Le dernier dossier concerne un ouvrage d'épuration des Etablissements GEYER à Munster (57).

Ces 5 dossiers prioritaires sont acceptés à l'unanimité (délibérations n° 05/39 à 05/43).

❖ *Dossiers d'aide à imputer sur la dotation FNDAE ou décroisement FNSE*

15 dossiers viennent clore la programmation menée conjointement avec les conseils généraux, dans le cadre des enveloppes départementales FNDAE.

Devant la difficulté de financer de nouveaux contrats, l'Agence a puisé dans des contrats déjà existants et le FNDAE s'est substitué à la part du conseil général. Il est proposé au CA de voter ces dossiers à faible enjeu financier pour l'Agence et conformes à la délibération FNDAE votée en début d'année.

M. SICHERMAN et M. HOELTZEL précisent qu'il s'agit d'entériner des dossiers dans lesquels le conseil général s'était déjà engagé financièrement.

Ces délibérations n° 05/44 à 05/58 sont votées à l'unanimité.

M. BOULNOIS remercie chaleureusement les représentants des conseils généraux du bassin présents au CA et les services de l'Etat pour le bon esprit lors de la reprise de ces dossiers, traités équitablement. Une telle collaboration est à renouveler en 2006.

❖ *Dossiers divers*

4 dossiers sont soumis au vote du CA.

Le 1^{er} dossier, concernant la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), est sans conséquence financière car il a déjà été présenté en juin dernier. Dans un souci de transparence administrative et juridique vis-à-vis de la collectivité, il est souhaité que l'échéancier concernant le versement des aides sur la part industrielle soit annexé au contrat.

Le 2^e est un dossier assez classique de traitement des lixiviats, assez urgent puisque la communauté de communes a été invitée à prendre en charge la station de traitement et à procéder aux aménagements nécessaires.

Le 3^e dossier concerne un complément de financement pour la Région Alsace portant sur la réalisation d'outils pédagogiques.

Le dernier dossier, sans impact financier sur 2005, concerne le Syndicat intercommunal du contrat de rivière Woigot, qui a subi la défection de crédits européens. Les financeurs ont donc été sollicités pour revoir leur participation. Malgré la tension financière à l'AERM, trois raisons poussent à revoir sa participation. D'une part, il s'agit d'un contrat rivière et d'autre part les financeurs ont tous accepté de revoir à la hausse leur participation. Enfin, le syndicat avait initialement le choix entre les crédits de l'ex-FNSE et les crédits européens, or, si l'opération avait été inscrite au FNSE, elle aurait bénéficié du décroisement. Ces trois raisons classent ce dossier à part et l'Agence pourrait revoir sa quote-part de financement à la hausse.

M. SICHERMAN précise aux nouveaux administrateurs, qu'il semblerait, à travers le dossier de la CUS, que les industriels soient particulièrement bien dotés par rapport à d'autres « clients » de l'Agence. Même si le crédit inscrit représente 75% des travaux, une partie du financement est apportée sous forme de prêt et donc l'équivalent subvention est bien inférieur.

Les dossiers divers sont acceptés à l'unanimité (délibérations n° 05/59 à 05/62).

M. HOELTZEL présente deux derniers dossiers.

Le premier concerne l'ouverture annuelle des contingents annuels liés au recyclage des boues.

Il explique aux nouveaux administrateurs que les missions de recyclage ont un rôle d'assainissement technique pour le producteur et l'agriculteur utilisateur. Ces missions de recyclage se recentrent de plus en plus vers des activités d'urbanisme indépendant prévu par un arrêté ministériel.

C'est pourquoi les contingents proposés sont légèrement supérieurs au contingent 2005 (+2%). Il est proposé d'ouvrir ces contingents pour leur permettre de fonctionner dès le début 2006. Un exercice similaire sera proposé lors du 1^{er} CA de 2006.

Ce dossier est voté à l'unanimité (délibération n° 05/63).

Le dernier dossier concerne ADIVALOR, passé plusieurs fois déjà en CA.

M. HOELTZEL rappelle que l'opération nationale « ADIVALOR » a été créée en 2001 pour promouvoir le déstockage des emballages de produits phytosanitaires.

La contribution des agences est attendue pour la mise en place d'une filière pérenne de récupération des PPNU. L'opération de déstockage a déjà eu lieu dans beaucoup de départements

mais il reste un stock à résorber sur l'ensemble de nos régions. Le dossier présente quelques nouveautés :

- demande de révision à la hausse des tonnages de PPNU contractualisés sur le bassin Rhin Meuse
- majoration du plafond pour un certain nombre de tonnage
- contribution à la convention nationale avec ADIVALOR pour 2005 et 2006
- demande d'aide sur une assiette toute taxe.

Il est proposé de répondre favorablement aux trois premières demandes et de s'opposer à la 4^e, conformément aux autres agences.

M. DEFLOIRINE déclare que cette opération de récupération des produits phytosanitaires non utilisés a été un véritable succès sur le bassin. A titre d'exemple, 40 000 tonnes ont été récupérées en Lorraine. Cette action, étendue aux collectivités (grosses consommatrices), doit être pérennisée. En outre il souhaiterait l'étendre aux particuliers en raison de la concentration importante de ces produits dans les jardins familiaux, mais ADIVALOR présente une fin de non-recevoir.

Ce dossier est voté à l'unanimité (délibération n° 05/64).

M. SICHERMAN explique qu'il serait dommage de traiter trop rapidement la note très intéressante sur le FDR contenue dans le dossier. Il propose de commencer la séance du 24 novembre par ce sujet, de façon à y passer le temps nécessaire.

XI. Divers

- Bilan des classes d'eau et des conférences débats

- Compte-rendu des contrôles des déclarations de contrevaieur et de prélèvement des collectivités territoriales

- Compte-rendu des contrôles des déclarations des activités polluantes et des prélèvements industriels

- Compte-rendu des mesures de pollution effectuées pour le calcul des redevances industrielles

M. SICHERMAN explique que ces derniers dossiers concernent des actions d'animation et de contrôle très intéressantes mais qu'il est un peu tard pour les détailler. Les administrateurs ayant certainement pris connaissance des rapports présents dans le dossier, il propose de passer directement aux observations.

M. INGWILLER confirme que les actions d'animation de l'Agence sont très importantes et demande si, lors du prochain CA, se tiendra une Commission des aides.

M. BOULNOIS répond négativement. En effet, toutes les disponibilités 2005 en autorisations de programme ont été consommées. Une Commission des aides pourrait se tenir pour examiner techniquement des dossiers mais il préfère la reporter en 2006 puisqu' aucun engagement financier ne pourrait être pris.

M. INGWILLER entend ces raisons mais indique que cela posera des problèmes aux collectivités.

M. BOULNOIS répond que l'Agence accorde des autorisations de démarrage de travaux des collectivités en attente, de façon à ne pas retarder leurs programmes si d'autres financeurs apportent des aides. Il précise que cela ne préjuge en rien des aides apportées. Certains départements pré-financent parfois l'aide de l'Agence pour permettre à certaines collectivités de mener à bien un projet, tel qu'un assainissement réalisé en profitant de l'ouverture d'une voie pour le téléphone. Il approuve cette bonne entente collective.

M. SICHERMAN remercie le Conseil et rappelle les dates du prochain CA (24 novembre) et de la prochaine réunion de la Commission des programmes (17 novembre).

Le Président du Conseil d'administration

Le Secrétaire, Directeur de l'Agence

Signé

Signé

J. SICHERMAN

D. BOULNOIS

SIGLES

AP : Autorisation de programme

BFDR : Besoin en fonds de roulement

DCE : Directive cadre eau

DERU : Directive eaux résiduaires urbaines

FDR : Fonds de roulement

FNDAE : Fonds national de développement des adductions d'eau

FNSE : Fonds national de solidarité sur l'eau

MO : Maître d'ouvrage

PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole